

Visa rédacteur	BL
Visa diffusion	DC - LR

# COMPTE RENDU

## Diffusion :

- Bureau Enseignement Formation
- Présidents des CREF
- BEX
- CTR
- CIR

## COMPTE-RENDU DU BUREAU ENSEIGNEMENT FORMATION Réunion du 21 mai 2019 – Présentiel

Etaient présents : Sylvie BARATHIEU, Samuel BONVALET, Rémi FRANCOIS, Juan GUERRERO, Benoît LEHUEDE,  
Etaient excusés : Stéphane DABLIN, Didier CHAVRIER, Sandrine PRINET, Céline RECULET

Début : 20 h 15

SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR	
<b>Ordre du jour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur le rendez-vous au Ministère des sports sur la « proportionnalité réglementaire »</li> <li>• Pagaies Couleurs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Refonte réglementaire des Pagaies Couleurs.</li> <li>• Qui peut certifier ?</li> <li>• Le système d'équivalence                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equivalence avec l'ancien dispositif</li> <li>• Equivalence entre les Pagaies Couleurs</li> <li>• Equivalence entre capacité technique et niveau sportif</li> </ul> </li> <li>• Phase d'expérimentation. Qui ? Quand ? Comment ?</li> <li>• Aspect financier des PC version 2020.</li> </ul> </li> <li>• Point sur la formation des formateurs.</li> </ul>
<b>Point 1</b>	<p><b>Retour sur le rendez-vous au ministère des sports sur la « proportionnalité réglementaire »</b> La FFCK a été reçue au Ministère des sports. Ludovic Roye, Céline Reculet et Benoit Lehuédé, représentaient la FFCK, le SNGP CKDA ainsi que l'UCPA était également représentés.</p> <p>L'objectif affiché par le Ministère des Sports pour ces travaux sur la proportionnalité était « <i>d'améliorer l'employabilité des encadrants en levant les freins réglementaires tout en garantissant la sécurité</i> ».</p> <p>Il existe une volonté du Ministère des Sports de réécrire l'annexe II-1 du code du sport avec une entrée par activité répertoriant l'ensemble des certifications associées.</p> <p><u>Le calendrier des travaux est le suivant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un comité de pilotage d'ouverture des travaux en janvier.</li> <li>• Des travaux de concertation avec les fédérations et les syndicats.</li> <li>• Un comité de pilotage final en juin.</li> <li>• Une nouvelle maquette de l'annexe II-1 du code du sport en juillet 2019.</li> <li>• Une proposition de modification législatives et réglementaires (possible sortie de certaines activités des professions réglementées) : septembre/octobre 2019.</li> </ul> <p>Le Ministère a présenté 6 critères transversaux à l'ensemble des activités qui ont été définis et visent à analyser la compétence sécurité du cadre. Chaque critère étant gradué de 1 à 5, le niveau de « sécuritaire » était donc évalué sur une échelle entre 6 et 30 points. Chaque instance était invitée à se positionner uniquement sur l'activité Canoë Kayak et Sports de Pagaie.</p>

	<p>La FFCK propose une entrée par métiers dans l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entraîneur : 18</li> <li>• Moniteur : 26</li> <li>• Guide : 30</li> </ul> <p>L'UCPA propose en entrée par milieux, sans avoir traité la mer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau calme : 14</li> <li>• Eau vive : 22</li> </ul> <p>Le SNGP CKDA n'a pas pu réfléchir et donnera sa proposition avant le 1er juin.</p> <p>Pour étayer notre réflexion autour d'une entrée par métiers dans l'activité, un courrier transmis en annexe a depuis été transmis au directeur des sports.</p>
<p><b>Point 2</b></p>	<p><b>Refonte règlementaire des Pagaies Couleurs :</b></p> <p>Le règlement Pagaie Couleur existant a été revu et adapté à la nouvelle architecture du dispositif. Une première version, passée par le service juridique, a été présentée en amont du bef. Un retour des membres du bef par mail pour le 1<sup>er</sup> juin est acté.</p>
<p><b>Point 3</b></p>	<p><b>Pagaies Couleurs : qui peut certifier ?</b></p> <p><u>Pour les Pagaies Couleurs blanches et jaunes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les diplômés FFCK majeurs et titulaires C+ en cours de validité.</li> <li>• Les diplômés professionnels avec prérogatives CK (STAPS / BP APT...), titulaires d'un titre FFCK (toutes licences) ainsi que d'une Pagaie Couleur verte.</li> <li>• Les enseignants, ETAPS, Prof EPS dans le cadre de leur fonction et titulaires d'un titre FFCK (toutes licences) ainsi que d'une Pagaie Couleur verte.</li> </ul> <p>L'obtention de l'habilitation Pagaies Couleurs (CCPC) s'effectuera dès que possible en suivant une formation dématérialisée via la plateforme e-learning FFCK.</p> <p><u>Pour les Pagaies Couleurs Vertes et Bleues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les diplômés FFCK majeurs et titulaires C+ en cours de validité.</li> <li>• Les diplômés professionnels avec prérogatives CK (STAPS / BP APT...), titulaires d'un titre FFCK (C+) ainsi que d'une Pagaie Couleur Bleue.</li> </ul> <p>CCPC : en présentiel ou dématérialisé.</p> <p><u>Pour les Pagaies Couleurs Rouges et Noires :</u></p> <p>Formateurs FFCK sous l'égide du futur INFCK.</p>
<p><b>Point 4</b></p>	<p><b>Pagaies Couleurs : équivalences entre dispositifs 2008 et 2020.</b></p> <p>Après discussion, la solution la plus simple est de conserver, sur la base de données, les certifications acquises précédemment par les licenciés sans effectuer d'équivalence automatique.</p> <p>Pour les Pagaies Couleurs Jaunes et Vertes les équivalences s'effectuent automatiquement lors d'une inscription sur une compétition.</p> <p>Exemple : Licencié PC Verte Eau Vive qui participe à une compétition de descente valide automatique la Pagaie Couleur Verte Descente.</p> <p>Pour les Pagaies Bleues, Rouges et Noires, les équivalences en capacité technique, sécurité, environnement s'incrémentent lors :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une inscription à une compétition,</li> <li>• D'une inscription à une formation sécuritaire,</li> <li>• De la participation à un module e-learning environnemental.</li> </ul> <p>Ces équivalences devront pouvoir s'effectuer de manière automatique. La commission sportive sera sollicitée pour se positionner entre le niveau de compétition et le niveau technique Pagaie Couleur correspondant.</p>

<p><b>Point 5</b></p>	<p><b>Pagaies Couleurs : équivalences entre les Pagaies Couleurs 2020.</b> Le Bef se positionne pour que les capacités environnement soient communes à toutes les disciplines d'un même milieu. En revanche les capacités techniques, culture sportive et sécurité seront reliées uniquement à une discipline sans possibilité d'équivalence.</p> <p><i>NB : le groupe d'Experts Pagaie Couleurs (réuni après le bef) se positionne pour que les capacités environnement soient reliées à la discipline au même titre que les capacités technique, culture sportive et sécurité. Le point devra être de nouveau abordé dans un prochain bef.</i></p>
<p><b>Point 6</b></p>	<p><b>Pagaies Couleurs : équivalences entre capacités technique et niveau sportif.</b> Il est proposé que les capacités techniques des Pagaies Bleues, Rouges ou Noires puissent être validées sur justificatif d'un niveau de compétition. Une fois terminé, les référentiels seront présentés aux commissions nationales d'activités et à la commission sportive pour connaître leur positionnement.</p>
<p><b>Point 7</b></p>	<p><b>Pagaies Couleurs : phase d'expérimentation. Qui ? Quand ? Comment ?</b> Une phase d'expérimentation des nouveaux référentiels est nécessaire. Il est proposé que les Pagaies Couleurs Blanches et Jaunes puissent être testées durant l'été par des clubs volontaires ou lors d'événements loisirs en Canoë, kayak, SUP et Raft. Les Pagaies Couleurs vertes et bleues seront testées : - Sur des regroupements ou des stages dans le cadre des disciplines de compétition. - A l'occasion de stages portés par le siège FFCK pour les disciplines récréatives.</p>
<p><b>Point 8</b></p>	<p><b>Pagaies Couleurs : réflexion tarifaire.</b> Une refonte tarifaire est en réflexion. Plusieurs idées sont avancées (tarif à l'unité, tarif groupé...). A propos des Pagaies Couleurs bleues, rouges et noires, il est proposé que la tarification de l'ensemble de la Pagaie Couleur soit effectuée lors de la validation de la première capacité.</p>
<p><b>Point 9</b></p>	<p><b>Point sur la formation des formateurs.</b> Il est proposé que les formateurs fédéraux soient reconnus et identifiés. Quatre catégories de formateurs sont définies :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les cadres techniques référents missionnés par le DTN avec missions nationales.</li> <li>2. Les cadres techniques missionnés par le DTN avec des missions nationales ou régionales sur la formation.</li> <li>3. Les formateurs associés, reconnus pour leur expertise dans un domaine et intervenant régulièrement dans les formations.</li> <li>4. Les formateurs régionaux qui interviennent sur les formations en région.</li> </ol> <p>EDF soutient la FFCK pour valoriser les formateurs fédéraux, il est proposé qu'une dotation puisse être attribuée aux formateurs des 3 premiers groupes. Le Bef propose que les présidents de Cref puissent également être valorisés dans le cadre de ce partenariat.</p> <p>L'obligation de suivre une Formation de formateur est abordée. L'utilisation de la plateforme E-learning par l'intermédiaire d'ateliers courts semble être le moyen le plus simple. Cela n'empêchera pas que des formations soient également proposées en présentiel. Pour les nouveaux formateurs, le bef propose que la formation soit déléguée au niveau régional ou interrégional. Elles pourront être financées via les dispositifs « d'action collective ».</p>

Fin : 00 h 30